
**Réunion de la formation
Monnaie, finance, balance des paiements
du 20 octobre 2005
SYNTHÈSE**

Cette session d'automne a été, pour une grande part, consacrée à la présentation du projet de rapport du groupe « Mesure des échanges internationaux de services ». Deux présentations ont ensuite été faites : dans la première, Mme Bardos a développé les travaux de l'Observatoire des entreprises de la Banque de France ; la seconde a permis à Mme Durant de détailler les travaux en cours sur les comptes financiers trimestriels. Enfin, M. Vouette a fait le point sur la situation réglementaire de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCAMIP).

Bernard GUILLOCHON, Président du **groupe Mesure des échanges internationaux de services**, a présenté le projet de rapport de ce groupe. Deux objectifs lui étaient assignés : comparer et concilier les données issues des différentes sources statistiques concernant les échanges internationaux de services d'une part, proposer des recommandations pour mieux répondre aux demandes des organisations internationales telles qu'elles apparaissent dans le « Manuel des statistiques du commerce international de services » qui demande des ventilations plus fines qu'aujourd'hui. Le groupe s'est limité au mode 1, hors services de transports. Composé de représentants de trois ensembles complémentaires (producteurs de statistiques, organismes internationaux, utilisateurs de statistiques), il a procédé à un examen des nomenclatures, une analyse des méthodes, une étude des bases de données disponibles et s'est penché sur une amélioration possible de l'EAE. Les travaux ont souligné la nécessité d'effectuer un travail d'harmonisation entre pays, qui sera difficile à mettre en œuvre. De manière plus réaliste, il est impératif, au niveau français, d'harmoniser nomenclatures d'échanges et activités nationales. Même s'il avait pour exigence initiale de se conformer au manuel, le groupe a été confronté à la difficulté de maintenir l'état de qualité du système actuel, notamment en raison des projets de relèvement du seuil des déclarations bancaires.

Isabelle RABAUD, co-rapporteur du groupe a exposé alors les six recommandations retenues afin de répondre à ce double objectif :

1. préservation d'une qualité minimale des statistiques d'échanges et coordination des producteurs, prioritairement à toute recherche de ventilation géographique ou sectorielle plus fine ;
2. suivi des recommandations internationales pour les échanges de services financiers indirectement mesurés (Sifim) et intégration rapide de ces résultats en balance des paiements ;
3. examen du rapport coûts/avantages de la création d'une enquête nouvelle visant à pallier le relèvement du seuil des données fournies par les banques pour le compte de leur clientèle ;
4. préconisation de la mise en place d'une enquête nouvelle (à périodicité quinquennale, par exemple) auprès des entreprises de tous les secteurs sur leurs échanges internationaux de services ;
5. prise en compte de la dimension échanges extérieurs de biens et services dans la réflexion à moyen terme sur les statistiques annuelles d'entreprises ;
6. concertation entre la Banque de France et l'Insee afin d'offrir des décompositions supplémentaires harmonisées.

La formation retient ces recommandations, en insistant particulièrement sur les 3 et 4 et sur l'approche coûts/avantages préconisée.

Mireille Bardos a présenté les travaux récents de l'**Observatoire des entreprises de la Banque de France**. Ils portent sur deux thèmes principaux : le risque de crédit et le comportement des entreprises.

Le premier axe d'étude s'appuie notamment sur la construction des scores, indicateurs fournissant une probabilité de défaillance par classe de risque ; ils peuvent être utilisés dans le cadre d'un diagnostic individuel comme dans celui d'études globales sur le risque de crédit ; le rapprochement de ces scores avec les taux de défaut, l'endettement bancaire ou des indicateurs conjoncturels donne lieu à de nombreuses études publiées sur le site de la Banque de France.

Les travaux sur le comportement des entreprises recouvrent par exemple des études sectorielles, des analyses sur la situation des entreprises industrielles, une réflexion sur la prise en compte des groupes dans les diagnostics économiques, une étude sur le *goodwill*.

Dominique Durant a développé l'**utilisation des comptes financiers trimestriels**. Ceux-ci sont réalisés par le service des comptes financiers de la Banque de France ; après une interruption de 6 ans, ils sont publiés depuis septembre 2004 et disponibles depuis décembre 1994. Ils sont calés sur les comptes annuels jusqu'au dernier compte semi-définitif. Il est naturellement nécessaire de faire certaines estimations : hors titres longs (qui sont traités comme dans les comptes annuels), 15 % des opérations sont estimées ; les estimations par étalonnage, encore minoritaires, se développeront progressivement au détriment des estimations endogènes.

Ces comptes sont utilisés pour des transmissions réglementaires à des organismes européens (Eurostat, BCE) et des publications ciblées, visant à proposer une analyse spécifique. Parmi ces dernières, on peut signaler une note de conjoncture semestrielle (mai et décembre), la publication d'un taux d'endettement des agents non financiers et le taux d'intermédiation, dont la reprise a été réclamée par cette formation et qui sera disponible début 2006.

Pierre-Jean Vouette a fait le point sur la **situation institutionnelle de la CCAMIP**. Les acteurs soumis au contrôle de la Commission relevant de trois codes (assurances, mutualité, Sécurité sociale), la publication de 3 arrêtés est nécessaire pour rendre obligatoire la transmission des informations par les entreprises (bilans, comptes de résultats et annexes, états destinés à l'analyse prudentielle).

La date tardive de parution de ces décrets n'a pas permis à la CCAMIP d'établir un programme statistique précis. Les informations réclamées par Eurostat dans le cadre des statistiques structurelles d'entreprises devraient pouvoir être fournies ; une information inédite sur le nombre de mutuelles va être publiée ; pour 2006, les séries produites seront les mêmes que par le passé, étendues à l'ensemble des acteurs relevant de l'assurance au sens européen du terme.